



VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

**ARRETE DU MAIRE
PORTANT NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

NOUS, Alexis RAGACHE, Maire de la Commune de SOTTEVILLE-LES-ROUEN,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20,
- la délibération n°2024-56 en date du 23 mars 2024 portant élection du Maire ;

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou conseillers municipaux délégués;

ARRETONS :

Article 1 :

- Madame Adeline DIANISSY est nommée conseillère municipale déléguée au Conseil Municipal d'Enfants et au Conseil des Jeunes sottevillais,
- Monsieur Stéphane BORD est nommé conseiller municipal délégué à la santé.
- Madame Elise RIDEL est nommé conseillère municipale déléguée aux mobilités et à la ville apaisée,
- Monsieur Laurent FUSSIEN est nommé conseiller municipal délégué à l'économie et l'attractivité,
- Madame Evelyne DENOYELLE est nommée conseillère municipale déléguée à la vie des écoles,
- Monsieur Pierre-Arnaud PRIEUR est nommé conseiller municipal délégué à la biodiversité et à la nature en ville et prospective,
- Madame Niswat ABDOURAZAKOU est nommé conseiller municipal délégué à la sécurité et à la prévention de la délinquance.

Article 2 : M. le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240325-2024-227-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

Publication : 27/03/2024



**Sotteville-lès-Rouen,
Le 25 mars 2024**

**Maire,
Conseiller Départemental,**

Alexis RAGACHE